

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue par visioconférence, le lundi 8 février deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire  
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1  
M. Alexandre Duval, conseiller no 2  
M. Gilles Bernier, conseiller no 5

Est absent : Vacance, conseiller no 4  
M. Pascal Bernier, conseiller no 3  
M. Roger Couture, conseiller no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Beauchamp.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h45 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**21-02-21** Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

- 11.1 Le Recycleur-Suivi du projet de récupération des masques de procédure*
- 11.2 Mosaique photo des élus 2017-2021*

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**21-02-22** Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

### **5. ADMINISTRATION ET FINANCES :**

#### **5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de janvier 2021 se chiffrent à 16 975,84 \$
- Les factures payées durant le mois de janvier 2021 se chiffrent à 176,63\$

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

**21-02-23**

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2021 au montant de 52 012,84\$.

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

---

Julie Hébert

## 5.3 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE SOL-STABILISATION DE TALUS RANG BORD-DE-L'EAU NORD-FRAIS SUPPLÉMENTAIRE

**21-02-24**

Considérant la réception d'un courriel détaillé de la compagnie Englobe concernant le détail des frais supplémentaires engagés par celle-ci pour effectuer l'étude géotechnique de sol-Stabilisation de talus rang Bord-de-l'Eau Nord;

Considérant que les frais supplémentaires s'élèvent à 5 639,23\$ de plus que le montant prévu avant taxes de 20 020\$;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu avait été par invitation pour l'octroi du mandat;

Considérant que deux soumissionnaires ont déposés;

Considérant que le soumissionnaire non retenu avait un coût plus élevé de 1 130\$ avant taxes;

Considérant que le paiement de la totalité des frais aurait amené à refuser Englobe comme soumissionnaire puisque celui-ci serait arrivé avec un coût plus élevé de 4 510\$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu accepte de compenser pour la différence acceptable de 1 120\$ plus taxes, soit un montant de 1 287,72\$. Le conseil municipal est conscient de la situation, mais doit prendre une décision légalement acceptable.

## 5.4 SCÉNARIOS FINANCEMENT CAMION DÉNEIGEMENT

Le sujet sera remis ultérieurement lors des rencontres budgétaires pour 2022.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

### 5.5 MODIFICATION CONTRAT RÉSEAU INTERNET MASKOUTAINS- ENLÈVEMENT DE POSTES

**21-02-25** Considérant qu'il y a lieu d'enlever certains postes téléphoniques non utilisés;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander le retrait des postes 1307, 1308 et 1309.

Il est également résolu de demander l'enlèvement de la ligne 450-794-2833 auparavant utilisé par la Fabrique, mais plus utilisé aujourd'hui.

### 5.6 PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE-PROCLAMATION

**21-02-26** CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 15 au 19 février 2021, sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite!* lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 12 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARGUERITE DESROSIERS, APPUYÉE PAR MONSIEUR GILLES BERNIER ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

DE DÉCLARER les 15, 16, 17, 18, 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite!* sur notre territoire; et

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC des Maskoutains une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

### 5.7 MATINÉES GOURMANDES-DÉPÔT BILAN 2020-RECONDUCTION 2021- APPROBATION

Le conseil ne donne pas suite à l'événement.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 5.8 RÉPARATION 3 FLUORESCENTS AU GARAGE-SOUMISSION

**21-02-27** Considérant la soumission obtenue pour le changement de trois systèmes lumineux avec fluorescents au garage municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission pour la conversion de 3 fluorescents existants au plafond du garage municipal pour 3 lumières DEL au coût de 1 650\$ plus taxes.

## 5.9 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT-CAMPAGNE NATIONALE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ENVERS LES ÉLUS-ES «LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE »

**21-02-28** Considérant que notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

Considérant que la démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

Considérant que c'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Considérant qu'en novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

En conséquence, comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi, nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons: « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

## 5.10 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

**21-02-29** Considérant qu'il y aura un recensement de la population au mois de mai 2021 auprès de Statistique Canada;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir le questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca) Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

### 5.11 PROJET DE LOI C-213, LOI ÉDICTANT LA LOI CANADIENNE SUR L'ASSURANCE-MÉDICAMENTS

Le conseil ne désire pas encourager ce projet de Loi.

### 5.12 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DES SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE-DEMANDE D'ADHÉSION-MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-AUTORISATION

**21-02-30**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-11-288, adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains lors de sa séance ordinaire tenue le 26 novembre 2014, à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique et d'adhérer à l'entente intitulée *Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains* (Entente);

CONSIDÉRANT que l'Entente prenait fin le 31 décembre 2019, mais s'est renouvelée automatiquement pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu est partie à l'Entente;

CONSIDÉRANT que des dispositions sont prévues à cette Entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à celle-ci;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Simon, par le biais de sa résolution numéro 250-12-2020, adoptée lors de sa séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020, a manifesté son désir d'adhérer à l'Entente pour le terme et suivant les conditions de l'entente en vigueur;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, les municipalités, parties à l'Entente, doivent consentir à cette adhésion;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle adhésion nécessite une modification des coûts à payer par la municipalité de Saint-Simon relativement à la station totale appartenant à la Partie 8;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle adhésion nécessitera la modification du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 8 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de participants et de la participation de la municipalité de Saint-Simon au paiement des coûts initiaux d'acquisition de la station totale appartenant à cette partie;

CONSIDÉRANT les exigences formulées par les parties à l'Entente et l'Addenda soumis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers  
Appuyée par monsieur Alexandre Duval  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER l'adhésion de la municipalité de Saint-Simon à *Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains* par la signature de l'addenda soumis aux membres du conseil; et

D'AUTORISER les nouvelles répartitions suggérées quant aux coûts de la station totale, propriété de la Partie 8; et

D'AUTORISER le maire, *Robert Beauchamp*, et le directeur général, Julie Hébert, à signer l'Addenda à ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu afin de donner application à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 6.1 SERVICE INCENDIE-PINCES DE DÉSINCARCÉRATION-ACHAT D'UN CHARGEUR À BATTERIES (MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE)

La directrice générale dépose la résolution #2021-01-013 de la Municipalité de Saint-Jude concernant l'achat d'un chargeur à batteries.

### 6.2 RÉSOLUTION #21-01-25-RECHERCHE DES CAUSES ET CIRCONSTANCES D'INCENDIE-ÉQUIPE RÉGIONALE-CRÉATION-OFFRE DE SERVICE-RECOMMANDATION (MRC DES MASKOUTAINS) -INFORMATION

Monsieur le maire Robert Beauchamp informe son conseil municipal de l'offre pour une nouvelle entente de services.

### 6.3 HABITS DE POMPIERS-SOUMISSION

**21-02-31**

Considérant les soumissions déposées par le directeur incendie;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'achat graduel de quatre (4) habits de pompiers par année afin de renouveler l'ensemble des habits de la caserne comme il avait été convenu lors de la période budgétaire. Il n'y a aucune économie à faire l'achat de masse.

## 7. TRANSPORT ROUTIER :

### 7.1 STABILISATION DE TALUS RANG BORD-DE-L'EAU NORD-3 OPTIONS

Le sujet est reporté afin d'en discuter en réunion de travail.

### 7.2 AFFICHEUR DE VITESSE-SOUMISSION TEMPS TECHNICIEN

**21-02-32**

Considérant la soumission de temps horaire pour le technicien en charge de la réparation de l'afficheur de vitesse;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le diagnostic et la réparation de l'afficheur de vitesse par l'entreprise Trafic Innovation Inc. Une soumission des coûts occasionnés devra être présentée au conseil municipal pour approbation avant d'effectuer la réparation.

### 7.3 RATIFIANT-DEVIS PAVAGE RANG BORD-DE-L'EAU SUD

**21-02-33**

Considérant la rencontre obtenue avec le service d'ingénierie le 14 janvier 2021 concernant les modifications à effectuer au devis Pavage rang Bord-de-l'Eau Sud;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le devis pour le Pavage rang Bord-de-l'Eau Sud par, soit : 1) Conserver l'amendement de pierres tel quel, 2) Enlever le lignage de la portion de pavage et conserver seulement le prémarquage, et 3) Ne pas faire le point 1.2.2 qui se trouve à être le ponceau de Télébec, seulement le retirer.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU :

### 8.1 LES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE-UV

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

## 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

### 9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier 2021. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Quatre (4) permis ont été émis; soit un (1) permis de rénovation intérieure et trois (3) permis d'installation septique pour des travaux évalués à un montant de 33 500\$.

### 9.2 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME-VACANCE SIÈGE NUMÉRO 5

**21-02-34**

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer pour la prochaine année, la nouvelle membre du CCU siège #5, soit madame Mélanie Hardy.

## 10. LOISIRS ET CULTURE :

### 10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Aucune information provenant du Comité des loisirs.

### 10.2 RESSOURCE EN LOISIRS

Le sujet est à suivre.

### 10.3 CADEAU DES BÉNÉVOLES

Le tout sera discuté en réunion de travail.

### 10.4 ACHAT HORS CONSEIL NON BUDGÉTÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE- DEMANDE DE REMBOURSEMENT

**21-02-35**

Considérant l'achat de quatre chaises par la bibliothécaire en décembre 2020;

Considérant qu'il s'agit d'un achat hors conseil et non budgété, et que cela demande que le conseil se prononce sur l'acceptation ou non de la dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement de l'achat des chaises au montant de 137,93\$ taxes incluses, et ce, à même le budget Livres.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 11. POINT D'INFORMATION :

11.1.1 Le Recycleur-Suivi du projet de récupération des masques de procédure

11.1.2 Mosaique photo élus 2017-2021

## 12. SUJET DIVERS

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**21-02-36**

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h11.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale